

p.B.73.Afg.O

BTJ/re

na  
/p.B.22.52.Am.(R).

Berne, le 17 mars 1980

Note de dossier

---

Visite de l'Ambassadeur d'URSS le 7 mars 1980  
chez le Secrétaire d'Etat Weitnauer

---

L'Ambassadeur Lavrov informe le Secrétaire d'Etat à titre personnel du contenu des entretiens que M. Brejnev a eus à la fin du mois de février 1980 avec l'homme d'affaires américain A. Hammer. Ce dernier, qui connaît Brejnev depuis longtemps, lui a écrit pour lui faire part de ses inquiétudes devant la détérioration des relations entre les USA et l'URSS à la suite de l'invasion de l'Afghanistan. Brejnev l'a alors invité et lui a présenté la thèse bien connue d'une intervention soviétique répondant à un appel au secours du gouvernement de Kaboul et destinée uniquement à mettre fin aux agressions extérieures auxquelles ce régime aurait été en but. L'Ambassadeur Lavrov saisit cette occasion pour assener cette version à son interlocuteur sans lui faire grâce d'aucun détail. L'Ambassadeur Weitnauer constate que les thèses en présence sont diamétralement opposées, l'URSS se déclarant disposée à retirer ses troupes pour autant que les agressions extérieures cessent en Afghanistan, et les USA proclamant que le retrait des troupes soviétiques est un préalable au rétablissement de relations normales de coexistence. Nous pensons pour notre part qu'il est nécessaire que le dialogue se rétablisse et que ceci ne sera pas possible tant que chacun attendra de l'autre qu'il fasse le premier pas. L'opinion publique et la presse suisse s'intéressent évidemment à cette question et le gouvernement suit très attentivement l'évolution de la situation. Trois inter-

- 2 -

pellations parlementaires ont été déposées, auxquelles une réponse devra être donnée au cours de la session actuelle. Sans préjuger du contenu de cette réponse, on peut supposer que le Conseil fédéral exprimera ses préoccupations quant à l'évolution de la situation et constatera que la paix est menacée du fait de l'invasion de l'Afghanistan. A propos des raisons qui auraient motivé cette intervention soviétique, nous avons deux remarques à formuler. Tout d'abord, il appartient au peuple afghan et à lui seul de décider de son sort sans influence extérieure quelle qu'elle soit. Deuxièmement, la Suisse tient à ce qu'en toute circonstance les normes du droit international public soient respectées. Or, en l'occurrence, nous ne sommes pas sûrs que l'URSS ait rempli pleinement ses obligations.

A titre tout à fait personnel, le Secrétaire d'Etat demande ensuite à l'Ambassadeur Lavrov si la neutralisation de l'Afghanistan, telle qu'elle est proposée par les Neufs, pourrait être envisagée. Il s'agirait encore de préciser ce que l'on entend par là. La Suisse par exemple n'est pas un pays neutralisé mais un pays neutre. L'Afghanistan devrait recouvrer le statut qui était le sien au temps où il jouait le rôle non pas d'Etat tampon comme on l'a dit, mais d'Etat libre entre l'Empire britannique et l'Empire des Tsars. La politique de non-alignement suivie pendant longtemps par l'Afghanistan, n'est pas très éloignée du statut de neutralisation dont on parle et il devrait être possible avec un peu de bonne volonté de trouver une solution dans ce sens là.

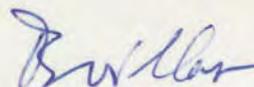
L'Ambassadeur Lavrov relève qu'il y a des points communs dans les positions des deux pays qui sont animés par une même volonté d'oeuvrer en faveur de la paix et de la détente. L'URSS quant à elle est prête à entamer des pourparlers en vue de préparer, d'une part, une conférence sur le désarmement et d'autre part, la réunion de Madrid de la CSCE. Ceci n'est pas

./.

- 3 -

en contradiction avec ce qu'il a dit précédemment, puisque dans le problème de l'Afghanistan aussi, l'URSS est prête à s'engager dans la voie de la détente et qu'elle a déjà fait savoir qu'elle était disposée à retirer ses troupes dès que les agressions extérieures qui avaient motivé leur intervention, auraient cessé. Il s'étonne que nous ayons l'air d'en douter et se demande s'il comprend bien la signification du mot neutralité. A nous entendre, d'après lui, il n'est pas difficile de deviner de quel côté nous sommes. L'Ambassadeur Weitnauer lui répond que la Suisse est avant tout un Etat indépendant et que la neutralité est pour nous un instrument de défense de notre indépendance. Le gouvernement peut évidemment avoir une opinion et l'exprimer sans pour autant faillir aux devoirs que la Suisse s'est imposés en choisissant son statut de neutralité.

DIVISION POLITIQUE I  
p.o.



(Boillat)

copie à :

- au Chef du Département
- M. l'Ambassadeur Weitnauer
- M. l'Ambassadeur Hegner
- M. l'Ambassadeur Brunner
- Mme l'Ambassadeur Pometta
- M. l'Ambassadeur Cuendet
  
- Ambassade de Suisse, Moscou
- Ambassade de Suisse, Washington.